

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 juillet 2022

N°148/07/2022 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.

Présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Michel CAPPELLETTI, Gérard CATALA, Valérie CAURO, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Mathieu KEOUCHE, Khalid LAABID, Véronique LAGARRIGUE, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Aurélie BURATTI à Nadine BON, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Anne-Marie GRIMAL à Danielle AMOUROUX, Claude JEAN à Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN à Pauline FORESTIE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Angèle LOUCHART à Marie-Agnès DETAILLEUR, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Mathieu PERGET à Quentin SUCAU

Absents : 7

Mesdames, Messieurs Andréa CARO GOMEZ, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 62 du 22 mars 2022 portant adoption du Budget Primitif Annexe de la Cuisine Centrale pour 2022,

Vu la délibération en date du 23 juin 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Considérant que le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.), et qu'il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2021, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1,

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2021, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe de la Cuisine Centrale.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

En section de fonctionnement :

Les inscriptions nouvelles concernent une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal pour 170 000 €. Cette augmentation vient compenser une évolution moindre des recettes constatées depuis le début 2022 (cantines scolaires...), et à titre de précaution pour le reste de l'année.

Il est à noter que les inscriptions budgétaires de dépenses d'achats de denrées alimentaires prévues au Budget Primitif 2022 ne sont pas diminuées. En effet la collectivité doit faire face à une augmentation du prix des denrées alimentaires en raison du contexte inflationniste lié notamment à la guerre en Ukraine.

En section d'investissement :

En recettes :

Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire d'investissement 2021 de 73 217.43 €.

En dépenses :

Les dépenses réelles concernent principalement des inscriptions d'équilibre de la section d'investissement, en acquisition de matériel (24 000 €) et en travaux (24 462.35 €).

Le total des restes à réaliser 2021, en dépenses d'investissement, à reporter en 2022 s'est élevé à 24 755.08 €.

Le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe de la Cuisine Centrale présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE
CUISINE CENTRALE 2022**

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL			70	PRODUITS DES SCES. DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-170 000,00	
				74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	170 000,00	
		<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Résultat Fonctionnement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat Fonctionnement Reporté</i>		<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		0,00	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 000,00			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	24 462,35			
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>48 462,35</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		<i>0,00</i>
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>24 755,08</i>	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>0,00</i>
		<i>Résultat d'Investissement reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat d'investissement reporté</i>		<i>73 217,43</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		73 217,43	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		73 217,43		

TOTAL DEPENSES	73 217,43	TOTAL RECETTES	73 217,43
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le Budget Annexe de la Cuisine Centrale 2022 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	64 900,00	73 217,43	138 117,43
Fonctionnement	3 228 268,00	0,00	3 228 268,00
TOTAL	3 293 168,00	73 217,43	3 366 385,43

Considérant que le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe de la Cuisine Centrale, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe de la Cuisine Centrale, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 juillet 2022

Le Maire
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Mathieu KÉBOUCHE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **22 JUIL. 2022**

De sa publication le : **22 JUIL. 2022**